

fiches de données de sécurité

Date d'impression : 11 décembre 2019

Date de mise à jour : 28 mai 2021

Version : Rev. 02

Règlementation : Conformément à la réglementation (EU) 2015/830 (REACH), Annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la produit : Thermoplastic Vulcanized, INNOPRENE

1350B	1553B	1640NK	1730N	1870B	2506B	9805B
1350N	1554B	1641B	1731B	1870N	3871N	9601N
1450BK	1554BA	1641BD	1731BD	2400B	5430B	9606N
1450NK	1559B	1642B	1755B	2400BA	5430BM	9612N
1451B	1559BD	1649B	1800B	2400N	5430B-I	
1550N	1600B	1649N	1800N	2400NA	5431B	
1550NE	1640B	1651B	1801B	2403B	5700B	
1550NK	1640BK	1722B	1830B	2406B	9655B	
1550B	1640N	1730B	1830BW	2500B	9801B	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Pièces pour automobiles, câbles, tôles de toiture, médicale, pièces industrielles générales, etc.

Utilisations déconseillées : Utilisation pour un usage recommandé uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : KUMHO POLYCHEM CO., LTD.

Numéro de la rue/Boîte postale : #116-46, Weoulha-dong, Yeosu-City, Cheonranam-Do, Korea

Pays/Code postal/Localité : Pas disponible

Numéro de téléphone (si possible, indiquer le numéro de télécopie) : +82-61- 688-2824

Adresse de courrier électronique de la personne compétente responsable d'élaborer la FDS:

wndyd1026@polychem.co.kr

Contact national: Pas disponible

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +82-61-688-2700 (Fax : +82-61-688-2899)

Heures d'ouverture : Pas disponible

Autres commentaires (par ex. langue(s) du service téléphonique) : Pas disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon la règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] : Non classé

2.1.2 Informations complémentaires : Pas disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Sans objet

Mention d'avertissement : Sans objet

Mentions de danger : Sans objet

Conseils de prudence

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) : Sans objet

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1 Mélange :

Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Teneur(%)	Nom	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
1333-86-4	215-609-9	01-2119384822-32-0003	Secret industriel	Carbon black	Non classé
64742-54-7	265-157-1	01-2119484627-25-0042	Secret industriel	DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	Non classé
14807-96-6	238-877-9	Exemption	Secret industriel	Talc (containing no asbestos fibers)	Non classé
9003-07-0	Pas disponible	Exemption	Secret industriel	Polypropylene	Non classé
106565-43-9	Pas disponible	Exemption	Secret industriel	1-Propene polymer with thane, block	Non classé
25038-36-2	Pas disponible	-	Secret industriel	ETHYLENE PROPYLENE-DIENE TERPOLYMER	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales : Pas disponible

Après inhalation

- Un traitement médical spécifique est urgent.
- Mettre la victime à l'air frais.
- Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas.
- Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile.

Après un contact cutané

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Retirer et isoler les vêtements ainsi que les chaussures contaminés.
- Laver les vêtements et les chaussures contaminés avant de les réutiliser.
- Consulter immédiatement un médecin.

Après un contact oculaire

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

Après ingestion

- Ne pas faire manger quoi que ce soit à une personne inconsciente.
- Consulter immédiatement un médecin.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins

- Pas disponible

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus : Pas disponible

Effets retardés : Pas disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

- S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions nécessaires pour se protéger.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

- Sable sec, produit chimique sec, mousse résistant à l'alcool, Pulvérisation d'eau mousse ordinaire, CO₂

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau à haute pression

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut être enflammé par la chaleur, des étincelles ou des flammes
- Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
- Certains de ces matériaux peuvent brûler, mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Le feu produit des gaz irritants et/ou toxiques.
- Peut être nocif si inhalé.

5.3 Conseils aux pompiers

- Endiguer les eaux d'extinction d'incendie en vue d'une élimination ultérieure. ; ne pas disperser le produit.
- Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.
- Incendie impliquant des citernes ; refroidir les contenants avec des quantités abondantes d'eau jusqu'à ce que l'incendie soit éteint.
- Incendie impliquant des citernes ; se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir.
- Incendie impliquant des citernes ; restez toujours à l'écart des citernes en feu.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipements de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle, voir section 8

Mesures d'urgence :

- Éliminer toutes les sources d'inflammation.
- Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque.
- Veuillez prendre note des matériaux et des conditions à éviter.
- Ventiler la zone.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu.
- Empêcher la formation d'un nuage de poussière.

6.1.2 Pour les secouristes

- Éliminer toutes les sources d'inflammation.
- Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque
- Veuillez prendre note des matériaux et des conditions à éviter.
- Ventiler la zone.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu.
- Empêcher la formation d'un nuage de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

6.3.1 Pour le confinement

- Petit déversement ; rincer la zone avec des quantités abondantes d'eau. Ramasser avec du sable ou un autre matériau absorbant non combustible et placer dans des contenants pour élimination ultérieure.
- Déversement important ; Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- À l'aide d'une pelle propre, placer le produit dans un contenant propre et sec et le couvrir de manière souple ; éloigner les contenants de la zone de déversement.

6.3.2 Pour le nettoyage :

- Petit déversement ; rincer la zone avec des quantités abondantes d'eau. Ramasser avec du sable ou un autre matériau absorbant non combustible et placer dans des contenants pour élimination ultérieure.
- Déversement important ; Endiguer bien avant le déversement de liquide pour en disposer plus tard.

- À l'aide d'une pelle propre, placer le produit dans un contenant propre et sec et le couvrir de manière souple ; déplacer les contenants hors de la zone de déversement.

6.3.3 Autres informations : Pas disponible

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir également les sections 8 et 13 de la fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

- Veuillez prendre note des matériaux et des conditions à éviter.
- Se laver à fond après la manipulation.
- Veuillez travailler en vous référant aux contrôles techniques et à l'équipement de protection individuelle.

Mesures destinées à prévenir les incendies :

- Attention aux températures élevées.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières : Pas disponible

Mesures de protection de l'environnement : Pas disponible

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Pas disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage : Pas disponible

Matériaux d'emballage : Pas disponible

Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs :

- Entreposer dans un contenant fermé.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage : Pas disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Pas disponible

Solutions spécifiques à un secteur industriel : Pas disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom	ACGIH Réglementation	Biological exposure index	OSHA Réglementation	NIOSH Réglementation	EU Réglementation
Carbon black	TWA = 3 mg/m ³ (particules inhalables)	Pas disponible	TWA = 3.5 mg/m ³	TWA = 3.5 mg/m ³	Pas disponible
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Talc (containing no asbestos fibers)	TWA = 2 mg/m ³ (particules ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline, particules respirables)	Pas disponible	TWA = 20 mppcf (Poussières minérales)	TWA = 2 mg/m ³ (resp)	Pas disponible
Polypropylene	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible

1-Propene polymer with ethene, block	Pas disponible				
ETHYLENE PROPYLENE-DIENE TERPOLYMER	Pas disponible				

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés :

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations

identifiées : Aucune mesure spécifique

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition : Aucune mesure spécifique

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition : Aucune mesure spécifique

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition :

- Prévoir un système local de ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air en dessous de leur limite de seuil respective.

8.2.2 Équipement de protection individuelle :

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage

- Porter un masque avec des lunettes pour se protéger.
- Une douche oculaire et un poste de douche d'urgence devraient être disponibles à proximité du lieu de travail.
- Porter des lunettes de sécurité permettant de respirer pour se protéger contre les particules causant une irritation oculaire ou autre.
- Une unité de rinçage des yeux et un poste de douche d'urgence devraient être disponibles à proximité du lieu de travail.

8.2.2.2 Protection de la peau

Protection des mains

- Porter des gants résistant aux produits chimiques
- Porter des gants de protection appropriés en tenant compte des propriétés physiques et chimiques des produits chimiques.

Protection de la peau autre que les mains

- Porter des vêtements de protection appropriés résistant aux produits chimiques.
- Porter des vêtements de protection appropriés en tenant compte des propriétés physiques et chimiques des produits chimiques

8.2.2.3 Protection respiratoire :

- Porter un équipement de protection respiratoire approuvé par le NIOSH ou la norme européenne EN 149 (avec des lunettes de protection), complet ou demi-masque, si nécessaire.
- En cas d'exposition à des matières particulaires, les équipements de protection respiratoire suivants sont recommandés : masque respiratoire filtrant ou respirateur à adduction d'air purifiant, filtre à particules à haut rendement (HEPA) ou respirateur muni d'un ventilateur motorisé, média filtrant utilisé (poussière, brouillard, fumée)
- En cas de manque d'oxygène (< 19.5%), porter un respirateur à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome

8.2.2.4 Risques thermiques : Pas disponible

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange :

- Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition : Pas disponible

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition : Pas disponible

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition : Pas disponible

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Description : (Granules) solides

Couleur : Noir ou jaunâtre

Odeur : Légère odeur
Seuil olfactif : Pas disponible
pH : Pas disponible
Point de fusion/point de congélation : Pas disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Pas disponible
Point d'éclair : 250 °C
Taux d'évaporation : Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Pas disponible
Pression de vapeur : Pas disponible
Solubilité (ies) : Solubilité dans l'eau : Insoluble
Densité de vapeur : Pas disponible
Densité spécifique : 0.90 ~ 1.00
coefficient de partage n-octanol/eau : Pas disponible
Température d'auto-ignition : Pas disponible
Température de décomposition : 300 °C
Viscosité : Pas disponible
Poids moléculaire : 100,000 ~ 600,000

9.2 Autres informations

Pas disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

- Pas disponible

10.2 Stabilité chimique :

- Pas disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

- Le feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
 - L'inhalation du produit peut être nocive.

10.4 Conditions à éviter :

- Chaleur, étincelles ou flammes

10.5 Matériaux incompatibles :

- Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux :

- Gaz irritants et/ou toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

(a) Toxicité aiguë;	
Orale	Non classé - Carbon black : Rat - LD ₅₀ > 10,000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE) - DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Rat - LD ₅₀ > 5,000 mg/kg bw (Ligne directrice 401 de l'OCDE, GLP) - Talc (containing no asbestos fibers) : Rat - LD ₅₀ > 5,000 mg/kg bw (Ligne directrice 423 de l'OCDE, GLP)
Dermique	Non classé - DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Lapin - LD ₅₀ > 2,000 mg/kg bw

	<p>(Ligne directrice 402 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Rat - LD₅₀ > 2,000 mg/kg bw (Ligne directrice 402 de l'OCDE, GLP)</p>
Inhalation	<p>Non classé</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Rat - LC₅₀ > 2.18 mg/L air / 4hr (Ligne directrice 403 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Rat - LC₅₀ > 2.1 mg/L air / 4hr (Ligne directrice 403 de l'OCDE, GLP)</p>
(b) Corrosion cutanée/ Irritation;	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Lors du test d'irritation cutanée chez le lapin, aucune irritation cutanée n'a été observée. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Lors du test d'irritation cutanée chez le lapin, le produit testé était légèrement irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Lors du test d'irritation cutanée à l'aide d'un modèle de peau humaine, aucune irritation cutanée n'a été observée. (méthode UE B46 (irritation))</p>
(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire;	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Lors du test d'irritation oculaire chez le lapin, le produit testé n'était pas irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Lors du test d'irritation oculaire chez le lapin, le produit testé n'était pas irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Lors du test d'irritation oculaire chez le lapin, le produit testé n'était pas irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE, GLP)</p>
(d) Sensibilisation respiratoire;	<p>Non classé</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Lors du test de sensibilisation respiratoire chez le cobaye, ce produit n'était pas sensibilisant.</p>
(e) Sensibilisation cutanée;	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Lors du test de sensibilisation cutanée chez le cobaye, ce produit n'était pas sensibilisant pour la peau. (Ligne directrice 406 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Lors du test de sensibilisation cutanée chez le cobaye, ce produit n'était pas sensibilisant pour la peau. (Ligne directrice 406 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Lors du test de sensibilisation cutanée utilisant du cobaye, ce produit n'était pas sensibilisant pour la peau. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)</p>
(f) Carcinogénicité;	<p>Non classé</p>

	<p>- Carbon black :</p> <p>IARC : Groupe 2B</p> <p>ACGIH : A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux dont la pertinence pour les humains est inconnue</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC :</p> <p>EU CLP : Ce produit n'est pas cancérogène (Ligne directrice 451 de l'OCDE)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) :</p> <p>IARC : Group 3</p> <p>ACGIH : A4 - Non classifiable comme cancérogène humain (ne contenant pas de fibres d'amiante)</p> <p>- Polypropylene :</p> <p>IARC : Group 3</p>
(g) Mutagénicité sur les cellules germinales;	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Des réactions négatives ont été observées lors d'une étude in vivo sur des cellules de mammifères : Dommages et/ou réparation de l'ADN chez le rat, des réactions négatives ont été observées in vitro lors d'un test de mutation bactérienne inversée in vitro. (Ligne directrice 471 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Une réaction négative a été observée in vivo au test du micronoyau de l'érythrocyte mammifère. (Ligne directrice 474 de l'OCDE), des réactions positives ont été observées lors d'un test in vitro de mutation bactérienne inverse. (Ligne directrice 471 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Une réaction négative a été observée en toxicologie génétique in vivo : Test léthal sur les rongeurs dominants (Ligne directrice 478 de l'OCDE, GLP), résultats de l'essai in vitro d'aberration des chromosomes de mammifères, une réaction négative est présente (Ligne directrice 473 de l'OCDE).</p>
(h) Toxicité pour la reproduction;	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Lors du test de toxicité pour la reproduction chez le rat, il n'y a eu aucun effet, y compris des changements maternels lors du développement fœtal. (Ligne directrice 414 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Lors du test de toxicité pour la reproduction chez le rat, aucune toxicité pour la reproduction n'a été décelée. (NOAEL \geq 1,000 mg/kg bw / day, Ligne directrice 421 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Lors du test de toxicité pour la reproduction chez le lapin, il n'y a eu aucun effet sur les taux physiques, de survie maternelle ou fœtale. (Ligne directrice 416 de l'OCDE, GLP)</p>
(i) Toxicité spécifique de l'organe cible (exposition unique);	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Aucun effet sur l'endothéline ou la tension artérielle après exposition au noir de carbone. Il n'affecte pas non plus la température corporelle et les activités des animaux.</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED</p>

	<p>HEAVY PARAFFINIC : Au niveau les études de toxicité orale aiguë chez le rat, on n'a observé aucun décès ni aucune toxicité systémique (Ligne directrice 401 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Le résultat de l'exposition à de fortes doses de talc chez le lapin. Le talc a été détecté dans les poumons, le septum, le péricarde et le foie.</p>
(j) Toxicité spécifique de l'organe cible (exposition répétée);	<p>Non classé</p> <p>- Carbon black : Des tests de toxicité par inhalation répétés pendant 13 semaines (91 jours) chez des rats n'ont révélé aucune réaction toxique à de faibles concentrations, mais il y avait des signes évidents d'inflammation, d'hyperplasie de certaines cellules épithéliales alvéolaires et de fibrose, et une légère réduction de la clairance pulmonaire, 8 Après quelques mois, un léger rétablissement a été constaté.</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Au cours de l'étude de toxicité orale répétée pendant 90 jours chez le rat, l'atrophie s'est produite dans les organes génitaux masculins (testicules, sperme et prostate). (NOAEL = 125 mg / kg / day, Ligne directrice 408 de l'OCDE)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner une fibrose pulmonaire (pneumoconiose du talc) due à la teneur en amiante.</p>
(k) Danger par aspiration;	Pas disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	
Toxicité aiguë	<p>Non classé</p> <p>Poisson :</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : 96hr - LC₅₀ (Fishes species) = 98,581.016 mg/L ((Q)SAR)</p> <p>Invertébré :</p> <p>- Carbon black : 24hr - EC₅₀ (<i>Daphnia magna</i>) = 5,600 mg/L (Ligne directrice 202 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : 48hr - LC₅₀ (Daphnid species) = 36,812.359 mg/L ((Q)SAR)</p> <p>Algues :</p> <p>- Carbon black : 72hr - EC₅₀ (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) > 10,000 mg/L (Ligne directrice 201 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : 96hr - EC₅₀ (<i>Green Algae</i>) = 7,202.7 mg/L ((Q)SAR)</p>
Toxicité chronique	<p>Non classé</p> <p>Poisson :</p> <p>- Carbon black : 96hr - NOEC (<i>Danio rerio</i>) = 240 mg/L (Ligne directrice 236 de l'OCDE)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : 30day - NOEC (Fish species) = 5,979.718 mg/L ((Q)SAR)</p> <p>Invertébré :</p>

	<p>- Carbon black : 24hr - NOEC (<i>Daphnia magna</i>) = 3,200 mg/L (Ligne directrice 202 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : 30day - NOEC (Daphnid species) = 1,459.798 mg/L ((Q)SAR)</p> <p>Algues :</p> <p>- Carbon black : 72hr - NOEC (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) > 10,000 mg/L (Ligne directrice 201 de l'OCDE, GLP)</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : 30day - NOEC (<i>Green Algae</i>) = 918.089 mg/L ((Q)SAR)</p>
12.2 Persistance et dégradabilité	<p>Persistance :</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : Faible persistance (le log K_{ow} est estimé à moins de 4.) (log K_{ow} = -9.4)</p> <p>- Polypropylène : Persistance élevée (log K_{ow} est supérieur à 4, selon les estimations) (Log K_{ow} = 17.21) (estimation)</p> <p>Dégradabilité : Pas disponible</p>
12.3 Potentiel de bio-accumulation	<p>Bioaccumulation :</p> <p>- Talc (containing no asbestos fibers) : La bioaccumulation devrait être faible selon le BCF < 500 (BCF = 3.162)</p> <p>- Polypropylène : La bioaccumulation devrait être faible selon le BCF < 500 (BCF = 3,162) (estimation).</p> <p>Biodégradation :</p> <p>- Carbon black : Le noir de carbone est une substance inorganique et ne sera pas biodégradable par les micro-organismes.</p> <p>- DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC : Comme il n'est pas bien biodégradable, on s'attend à ce qu'il ait un potentiel d'accumulation élevé dans les organismes vivants (31 % de biodégradation a été observée après 28 jours) (Ligne directrice 301 F de l'OCDE, GLP).</p>
12.4 Mobilité dans le sol	<p>- Polypropylène : Grande puissance de mobilité au sol. (K_{oc} = 8,633e+014) (estimation)</p>
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	Pas disponible
12.6 Autres effets néfastes	Pas disponible
12.7 Informations supplémentaires	Pas disponible

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage

- Les déchets et les contenants doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en matière de contrôle de l'environnement.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW (2015) : 07 02 99

13.1.2 Informations pertinentes pour le traitement des déchets

- Tenir compte des attentions requises conformément à la réglementation sur la gestion du traitement des déchets.

13.1.3 Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées : Pas disponible

13.1.4 Autres recommandations d'élimination : Pas disponible

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : Sans objet

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Sans objet
14.3 Classe de danger pour le transport : Sans objet
14.4 Groupe d'emballage : Sans objet
14.5 Dangers pour l'environnement : Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 en cas d'incendie : Sans objet
 en cas de fuite : Sans objet
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

EU classification

EU CLP 2008

Classification : Non classé

Codes de mention du risque : Sans objet

Liste SVHC de l'UE : Non réglementé

Liste d'autorisation de l'UE : Non réglementé

Liste de restriction de l'UE : Non réglementé

Informations réglementaires internationales :

Informations externes

Information de gestion US (Réglementation OSHA) : Non réglementé

Information de gestion US (Réglementation CERCLA) : Non réglementé

Information de gestion US (Réglementation EPCRA 302) : Non réglementé

Information de gestion US (Réglementation EPCRA 304) : Non réglementé

Information de gestion US (Réglementation EPCRA 313) : Non réglementé

Substance du Protocole de Rotterdam : Non réglementé

Substance du Protocole de Stockholm : Non réglementé

Substance du Protocole de Montréal : Non réglementé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité produit pour Thermoplastic Vulcanized, INNOPRENE préparée conformément à la réglementation (EU) 2015/830 (REACH), Annexe II

16.1 Indication de modifications

Date d'émission : 28 mai 2021

Version révisée : Rev. (02)

16.2 Abréviations et acronymes

ACGIH = American Conference of Government Industrial Hygienists

CLP = Classification Labelling Packaging Regulation ; Regulation (EC) No 1272/2008

CAS No. = Chemical Abstracts Service number

DMEL = Derived Minimal Effect Levels

DNEL = Derived No Effect Level

EC Number = EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)

EU = European Union

IARC = International Agency for Research on Cancer

ISHL = Industrial Safety & Health Law

NIOSH = National Institute for Occupational Safety & Health

NTP = National Toxicology Program

OSHA = European Agency for Safety and Health at work

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC(s) = Predicted No Effect Concentration(s)
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 2015/830
STP = Sewage Treatment Plant
SVHC = Substances of Very High Concern
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
UN = United Nations
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (IMO)
IBC = Intermediate Bulk Container
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act (US)
EPCRA = Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (US)
EINECS = European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données :

U.S. National library of Medicine (NLM) Hazardous Substances Data Bank (HSDB)
LookChem; <http://www.lookchem.com/>
IUCLID: <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/IUCLID-DataSheets/7631905.pdf>
CHRIP(CheMical Risk Information Platform)
EPISUITE v4.11; <http://www.epa.gov/opt/exposure/pubs/episuitedl.html>
The Chemical Database -The Department of Chemistry at the University of Akron;
<http://ull.chemistry.uakron.edu/erd/>
ECOTOX: <http://cfpub.epa.gov/ecotox/>
International Chemical Safety Cards (ICSC): <http://www.nihs.go.jp/ICSC/>
National Chemicals Information System; <http://ncis.nier.go.kr/main.do>
Korea Dangerous Material Inventory Management System (<http://hazmat.nema.go.kr>)
REACH information on registered substances; <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
EU CLP; <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
NIOSH Pocket Guide; <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npgdcas.html>
IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans; <http://monographs.iarc.fr>
National Toxicology Program; <http://ntp.niehs.nih.gov/results/dbsearch/>
TOMES-LOLI® ; <http://www.rightanswerknowledge.com/loginRA.asp>
UN Recommendations on the transport of dangerous goods 17th
American Conference of Governmental Industrial Hygienists TLVs and BEIs.

16.4 Classification et procédure utilisées pour dériver la classification pour les mélanges conformément au règlement (EC) 1272/2008 (CLP) : Non classé

16.5 Phrases R importantes et/ou déclarations H (numéro et texte intégral) : Sans objet

16.6 Conseil de formation :

- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

16.7 Informations complémentaires :

• Cette fiche de données de sécurité (FDS) est basée sur les dispositions légales du règlement REACH (CE 1272/2008; article 31 et annexe II), tel que modifié. Son contenu est destiné à servir de guide pour les procédures appropriées de manutention des matières. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que l'information qu'elle contient est lue et comprise correctement par toutes les personnes qui pourraient utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact de quelque manière que ce soit avec le produit. L'information et les instructions fournies dans la présente FDS sont fondées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date de publication indiquée. Elle ne devrait pas être interprétée comme une garantie de performance technique, une adéquation à des applications particulières, et ne constitue pas une relation contractuelle juridiquement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.